

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2020

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2019;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 11 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2019.

Ce projet de loi est basé sur :

- le rapport financier 2019; et
- le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2020.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2019 présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan est de 1 301 873 000 francs, en augmentation de 173 863 000 francs par rapport au 31 décembre 2018 :

- Evolution de l'actif :
 - augmentation de la valeur des immobilisations (+ 179 769 000 francs) provenant principalement des investissements dans le cadre de la construction de l'Aile Est et du remplacement de l'équipement de tri des bagages;
 - placement à court terme (+ 15 000 000 francs);
 - diminution des liquidités disponibles (- 23 005 000 francs).
- Evolution du passif :
 - diminution des capitaux propres (- 67 506 000 francs), résultant de la distribution d'un dividende de 42 557 000 francs à l'Etat en 2019 et de l'accroissement des engagements de prévoyance imputés en diminution des fonds propres de 106 645 000 francs, partiellement compensés par le résultat net 2019 de 84 087 000 francs;
 - augmentation des engagements de prévoyance professionnelle (+ 120 451 000 francs) provenant principalement de la baisse du taux d'actualisation, pour un montant net de 106 645 000 francs;

- augmentation des emprunts (+ 98 863 000 francs) résultant essentiellement d'un second emprunt obligataire d'un montant de 100 millions de francs émis en 2019 avec un coupon de 0,31% et un coût *all-in* de 0,35%;
- augmentation des provisions (+ 21 000 000 francs) provenant d'une réévaluation de la provision pour indemnisation des riverains;
- augmentation des comptes de régularisation passifs (+ 20 742 000 francs) résultant des retenues de garantie restant à verser principalement dans le cadre de la construction de l'Aile Est;
- diminution des fournisseurs et autres créanciers (- 25 315 000 francs) provenant du paiement rapide des factures dues.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 84 087 000 francs, en diminution de 1 million de francs par rapport à 2018 (- 1,2%).

• Evolution des produits (493 935 000 francs)

Les produits totaux (redevances aéroportuaires, d'exploitation et financiers) sont en hausse de 3,7 millions de francs par rapport à 2018 pour les raisons principales suivantes :

- augmentation des redevances aéroportuaires (+ 2 467 000 francs) résultant essentiellement de la redevance passagers;
- augmentation des produits d'exploitation (+ 1 227 000 francs), provenant principalement des redevances commerciales (+ 3 046 000 francs), partiellement compensées par une diminution du revenu des parkings (- 1 790 000 francs) en raison de travaux de réfection et de désenfumage effectués dans les parkings.

• Evolution des charges (409 848 000 francs)

Les charges ont augmenté de 4 720 000 francs par rapport à 2018, principalement sous l'effet de :

- la dotation aux provisions pour indemnisation en cas d'expropriation matérielle des riverains (+ 21 000 000 francs), correspondant à un ajustement du montant d'indemnisation au m² pour les cas déjà en cours auprès des tribunaux;
- l'impact négatif de l'adaptation par le comité de la CPEG du barème de libre passage (+ 3 553 000 francs);
- l'augmentation des frais de police pour la sécurité au sol (+ 2 539 000 francs);

- la diminution des honoraires, prestations de service et sous-traitance (- 7 541 000 francs);
- la baisse des charges d'amortissements (- 12 563 000 francs) en raison de la fin de l'amortissement des actifs acquis par l'AIG lors de la transaction « transfert d'actifs » au 1^{er} janvier 2008.

c) Répartition du résultat net

La part de résultat net reversée à l'Etat de Genève s'élève à 42 043 500 francs. Le solde du bénéficiaire, après versement à l'Etat de Genève, est attribué à la réserve générale.

d) Variation nette des liquidités

La variation nette des liquidités est de - 23 005 000 francs. Les liquidités sont passées de 47 163 000 francs au 1^{er} janvier 2019 à 24 158 000 francs au 31 décembre 2019.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à 171 324 000 francs. Il a permis de financer en partie le flux de trésorerie des activités d'investissement qui est de 232 495 000 francs.

La dette portant intérêts a augmenté de 99 688 000 francs et s'élève désormais à 324 349 000 francs au 31 décembre 2019.

Un placement à court terme de 15 000 000 francs ouvert au 31 décembre 2019 vient compléter l'état des liquidités et emprunts.

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 257 805 000 francs, en diminution de 67 506 000 francs par rapport à 2018.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2019 comprenant le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2020



**RAPPORT
FINANCIER
2019**

RAPPORT FINANCIER 2019

Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	10
4. Autres charges du personnel	11
5. Engagements de prévoyance	11
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	13
7. Énergie, entretien et loyers	13
8. Autres dépenses de fonctionnement	13
9. Fonds environnement	13
10. Charges financières	14
11. Immobilisations corporelles	14
12. Actifs location-financement	15
13. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	16
14. Débiteurs clients	16
15. Placement à court terme	16
16. Disponibilités	16
17. Emprunts et autres dettes non courants et courants	17
18. Provisions	17
19. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	18
20. Comptes de régularisation passifs	21
21. Relations avec les parties liées	21
22. Gestion du capital	22
23. Engagements conditionnels	22
24. Attribution du résultat net	22
25. Événements postérieurs à la date de clôture	22

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2019	2018
PRODUITS			
Redevances d'atterrissages	3	44'776	44'305
Redevances passagers	3.2	217'658	214'399
Autres redevances aéronautiques	3.3	16'263	17'526
Total des redevances aéroportuaires		278'697	276'230
Redevances commerciales	3.4	100'426	97'380
Parkings	3.5	47'660	49'450
Loyers et droits de superficie	3.6	26'696	26'805
Revenus annexes de location	3.7	8'803	9'126
Recettes infrastructures centralisées	3.8	20'288	20'040
Autres produits d'exploitation		11'365	11'210
Total des produits d'exploitation		215'238	214'011
Total des produits		493'935	490'241
CHARGES			
Salaires et allocations		-107'161	-105'324
Assurances sociales, maladie et accident		-13'515	-13'314
Autres charges du personnel	4	-10'446	-10'195
Charge de prévoyance	5	-24'532	-25'429
Impact des modifications du plan de prévoyance	5	-3'553	-
Total des charges de personnel		-159'207	-154'262
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-44'945	-52'486
Sous-traitance sûreté et surveillance		-37'187	-37'097
Frais de police pour sûreté au sol		-10'854	-8'315
Énergie, entretien et loyers	7	-46'503	-46'954
Marchandises		-6'232	-6'075
Autres dépenses de fonctionnement	8	-28'461	-9'622
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	9	-3'855	-5'117
Total des dépenses de fonctionnement		-178'037	-165'666
Total des charges d'exploitation		-337'244	-319'928
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		156'691	170'313
Amortissement sur immobilisations corporelles	11	-68'731	-81'892
Amortissement sur actifs en location-financement	12	-1'304	-706
Total des charges d'amortissements		-70'035	-82'598
Résultat opérationnel		86'656	87'715
Charges financières	10	-2'569	-2'602
Total des charges financières		-2'569	-2'602
Résultat net de l'exercice		84'087	85'113

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2019	2018
Résultat net de l'exercice		84'087	85'113
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	19	-2'391	-
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	-106'645	28'649
Total des autres éléments du résultat global		-109'036	28'649
Résultat global total		-24'949	113'762

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2019	2018
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'188'923	1'008'244
Actifs en location-financement	12	370	1'280
Total des actifs non courants		1'189'293	1'009'524
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	13	11'026	9'373
Débiteurs clients	14	62'396	61'950
Placement à court terme	15	15'000	-
Disponibilités	16	24'158	47'163
Total des actifs courants		112'580	118'486
Total des actifs		1'301'873	1'128'010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		173'718	240'198
Résultat de l'exercice		84'087	85'113
Total des capitaux propres		257'805	325'311
PASSIFS			
Fonds environnement	9	20'410	16'555
Emprunts et autres dettes non courants	17	348'579	249'119
Provisions non courantes	18	42'000	21'000
Engagements de prévoyance	5	527'759	407'308
Instruments financiers dérivés non courants	19	1'150	-
Autres passifs non courants		14'791	15'202
Total des passifs non courants		954'689	709'184
Emprunts et autres dettes courants	17	662	1'259
Instruments financiers dérivés courants	19	1'034	-
Comptes de régularisation passifs	20	49'792	29'050
Fournisseurs et autres créanciers		37'891	63'206
Total des passifs courants		89'379	93'515
Total des passifs		1'044'068	802'699
Total des passifs et des capitaux propres		1'301'873	1'128'010

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018		-	-116'355	288'462	172'107	78'883	250'990
Résultat 2018						85'113	85'113
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		28'649		28'649		28'649
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	19				-		-
Résultat global total 2018		-	28'649	-	28'649	85'113	113'762
Part du résultat 2017 versé à l'État					-	-39'442	-39'442
Attribution à la réserve générale				39'442	39'442	-39'442	-
Solde au 31 décembre 2018		-	-87'706	327'904	240'198	85'113	325'311
Solde au 1^{er} janvier 2019		-	-87'706	327'904	240'198	85'113	325'311
Résultat 2019						84'087	84'087
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-106'645		-106'645		-106'645
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	19	-2'391			-2'391		-2'391
Résultat global total 2019		-2'391	-106'645	-	-109'036	84'087	-24'949
Part du résultat 2018 versé à l'État					-	-42'557	-42'557
Attribution à la réserve générale				42'556	42'556	-42'556	-
Solde au 31 décembre 2019		-2'391	-194'351	370'460	173'718	84'087	257'805

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2019	2018
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		84'087	85'113
Charges d'intérêts	10	2'505	2'335
Amortissements	11/12	70'035	82'598
Allocation au fonds environnement	9	8'012	8'483
Utilisation du fonds environnement	9	-4'157	-3'366
Mouvement des provisions		20'995	2'680
Charge de prévoyance		13'806	11'437
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	10	-	220
Variation du coût amorti sur emprunt	17	64	47
Charges et produits non monétaires		111'260	104'434
Marge brute d'autofinancement		195'347	189'547
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		-1'653	3'623
Débiteurs clients		-441	-3'460
Comptes de régularisation passifs		3'386	5'971
Fournisseurs et autres créanciers		-25'315	21'602
Variation de l'actif d'exploitation net		-24'023	27'736
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		171'324	217'283
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-232'495	-143'819
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-232'495	-143'819
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État		-42'557	-39'442
Placement à court terme		-15'000	-
Augmentation d'emprunts	17	99'688	-
Diminution d'emprunts	17	-521	-519
Paiement location-financement	17	-762	-1'077
Intérêts payés pendant l'année		-2'682	-2'335
Vente de swaps		-	-1'593
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		38'166	-44'966
Variation de trésorerie		-23'005	28'498
Disponibilités au début de l'exercice	16	47'163	18'665
Disponibilités à la fin de l'exercice	16	24'158	47'163
Variation de trésorerie		-23'005	28'498

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil Fédéral a adopté en 2018 le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale: Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

À la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes:

IAS 1	Présentation des états financiers, amendements applicables dès le 01.01.2020
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, amendements applicables dès le 01.01.2020
Cadre conceptuel de l'information financière, amendements applicables dès le 01.01.2020	
Amendements résultant du cycle 2018-2020 d'améliorations annuelles des IFRS.	
Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.	
Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.	
Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.	

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2019, deux nouvelles normes sont entrées en vigueur.

La nouvelle norme IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir à leur sujet afin de permettre d'apprécier leur incidence sur le compte de résultat, sur le bilan et sur les flux de trésorerie.

L'amendement de la norme IAS 19 précise que, dès la date à laquelle une modification d'un plan de prévoyance est annoncée, les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques du nouveau plan.

Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact de ces deux nouvelles normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11)
- Provisions (note 18)
- Engagements de prévoyance (note 5)
- Actifs et passifs financiers (note 19)

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes:

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant:
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.

Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.

- les activités relatives à la sûreté, permettant:
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.

	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
2018						
Produits	170'814	100'454	7'950	18'719	3'975	301'912
Transfert selon art 34 ORA	10'061					10'061
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-5'117					-5'117
Charges de personnel	-65'615	-49'205	-514	-5'624	-734	-121'692
dont charge de prévoyance	-10'104	-8'612	-84	-1'026	-124	-19'950
Dépenses de fonctionnement	-37'859	-50'981	-8'292	-12'273	-1'588	-110'993
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	72'284	268	-856	822	1'653	74'171
Amortissements	-44'382	-5'666	-74	-6'629	-971	-57'722
Résultat opérationnel (EBIT)	27'902	-5'398	-930	-5'807	682	16'449
Charges financières	-11'173	-131	-3	-173	-36	-1'516
Résultat net de l'exercice	26'729	-5'529	-933	-5'980	646	14'933
Prélèvement à caractère d'impôt*	-8'656	2'619	452	2'817	-331	-3'099
Actifs non courants	602'310	45'175	1'386	60'999	2'824	712'694
Total des actifs	665'711	57'237	2'317	63'486	3'309	792'660
Investissements de l'exercice	115'454	8'973	450	15'735	74	140'695
2019						
Produits	171'748	101'858	8'051	18'993	3'988	304'628
Transfert selon art 34 ORA	10'406					10'406
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'855					-3'855
Charges de personnel	-68'765	-49'925	-520	-6'687	-645	-126'542
dont charge de prévoyance	-11'308	-9'416	-92	-1'283	-115	-22'214
Dépenses de fonctionnement	-55'227	-54'645	-8'646	-11'835	-2'190	-132'543
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	54'307	-2'712	-1'115	461	1'153	52'094
Amortissements	-35'922	-6'174	-101	-4'939	-1'556	-48'692
Résultat opérationnel (EBIT)	18'385	-8'886	-1'216	-4'378	-403	3'502
Charges financières	-11'165	-97	-2	-119	-12	-1'395
Résultat net de l'exercice	17'220	-8'983	-1'218	-4'497	-415	2'107
Prélèvement à caractère d'impôt*	-3'872	4'311	590	2'124	196	3'349
Actifs non courants	721'095	61'212	1'699	91'431	2'636	878'073
Total des actifs	802'181	61'785	1'554	85'942	2'652	964'114
Investissements de l'exercice	153'210	17'374	382	40'864	1'350	213'180

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée:
 - ▶ du système de tri des bagages;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes:

- la gestion des commerces, des restaurants et des parkings; et
- la gestion du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Deux clients représentent plus de 10% du total des produits de Genève Aéroport en 2019 (deux clients de plus de 10% en 2018). Deux clients représentent plus de 10% des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 40% et 13% en 2019 (respectivement 39% et 11% en 2018). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 19% en 2019 (19% en 2018) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Deux clients représentent plus de 10% des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 21% et 15% en 2019 (respectivement 18% et 14% en 2018).

2018	Stationnement des automobiles	Extra-aéronautique côté piste	Extra-aéronautique côté ville	Total extra-aéronautique	Total
Produits	50'673	81'723	55'933	188'329	490'241
Transfert selon art 34 ORA	-2'222	-7'839		-10'061	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement					-5'117
Charges de personnel	-7'500	-7'933	-17'137	-32'570	-154'262
dont charge de prévoyance	-1'245	-1'337	-2'897	-5'479	-25'429
Dépenses de fonctionnement	-11'581	-11'811	-26'164	-49'556	-160'549
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	29'370	54'140	12'632	96'142	170'313
Amortissements	-10'214	-4'995	-9'667	-24'876	-82'598
Résultat opérationnel (EBIT)	19'156	49'145	2'965	71'266	87'715
Charges financières	-761	-135	-190	-1'086	-2'602
Résultat net de l'exercice	18'395	49'010	2'775	70'180	85'113
Prélèvement à caractère d'impôt*	-10'372	-27'647	-1'439	-39'458	-42'557
Actifs non courants	89'992	80'135	126'703	296'830	1'009'524
Total des actifs	96'815	100'905	138'230	335'950	1'128'010
Investissements de l'exercice	3'246	2'152	5'230	10'630	151'325
2019					
Produits	49'014	84'635	55'458	189'307	493'935
Transfert selon art 34 ORA	-2'328	-8'078		-10'406	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement					-3'855
Charges de personnel	-7'722	-8'896	-16'047	-32'665	-159'207
dont charge de prévoyance	-1'391	-1'610	-2'870	-5'871	-28'085
Dépenses de fonctionnement	-12'855	-11'338	-17'446	-41'639	-174'182
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	26'109	56'523	21'965	104'597	156'691
Amortissements	-6'095	-4'917	-10'431	-21'443	-70'035
Résultat opérationnel (EBIT)	20'014	51'606	11'534	83'154	86'656
Charges financières	-727	-154	-293	-1'174	-2'569
Résultat net de l'exercice	19'287	51'452	11'241	81'980	84'087
Prélèvement à caractère d'impôt*	-10'840	-28'957	-5'596	-45'393	-42'044
Actifs non courants	93'570	94'970	122'680	311'220	1'189'293
Total des actifs	97'971	105'340	134'448	337'759	1'301'673
Investissements de l'exercice	10'035	19'966	6'623	36'624	249'804

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

2018	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total régulé
Produits	170'814	100'454	7'950	18'719	297'937
Transfert selon art 34 ORA	10'061				10'061
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-5'117				-5'117
Charges de personnel	-65'615	-49'205	-514	-5'624	-120'958
dont charge de prévoyance	-10'104	-8'612	-84	-1'026	-19'826
Dépenses de fonctionnement	-37'859	-50'981	-8'292	-12'273	-109'405
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	72'284	268	-856	822	72'518
Amortissements	-44'382	-5'666	-74	-6'629	-56'751
Résultat opérationnel (EBIT)	27'902	-5'398	-930	-5'807	15'767
Charges financières	-1'173	-131	-3	-173	-1'480
Résultat net de l'exercice	26'729	-5'529	-933	-5'980	14'287
Prélèvement à caractère d'impôt*	-8'656	2'619	452	2'617	-2'768
Actifs non courants	602'310	45'175	1'386	60'999	709'870
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	3.1%	-5.5%	-26.3%	-4.8%	1.8%
2019					
Produits	171'748	101'858	8'051	18'983	300'640
Transfert selon art 34 ORA	10'406				10'406
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'855				-3'855
Charges de personnel	-68'785	-49'925	-520	-6'687	-125'897
dont charge de prévoyance	-11'308	-9'416	-92	-1'283	-22'099
Dépenses de fonctionnement	-55'227	-54'645	-8'646	-11'835	-130'353
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	54'307	-2'712	-1'115	461	50'941
Amortissements	-35'922	-6'174	-101	-4'839	-47'036
Résultat opérationnel (EBIT)	18'385	-8'886	-1'216	-4'378	3'905
Charges financières	-1'165	-97	-2	-119	-1'383
Résultat net de l'exercice	17'220	-8'983	-1'218	-4'497	2'522
Prélèvement à caractère d'impôt*	-3'872	4'311	590	2'124	3'153
Actifs non courants	721'095	61'212	1'989	91'431	875'437
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.0%	-6.9%	-29.7%	-2.4%	0.8%

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances pour le stationnement des aéronefs. Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2019	2018
Redevances de stationnement et de hangar		6'143	6'570
Redevances de fret		2'264	2'686
Surtaxe bruit	9	6'766	7'197
Surtaxe émissions gazeuses	9	1'090	1'073
		16'263	17'526

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit de ses partenaires des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente à ses locataires d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes pour la mise à disposition, de ses partenaires, d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers et les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2019	2018
Pont transitoire AVS	861	787
Autres charges du personnel	9'585	9'408
	10'446	10'195

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE**Principes comptables**

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuair conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60% du dernier traitement assuré, pour une durée de cotisation de 41 ans.

Aux 31 décembre 2017 et 2018, le calcul actuariel de l'engagement de prévoyance tient compte d'une hypothèse de réduction des prestations de 5% afin de refléter l'impact hautement probable des mesures d'assainissement de la CPEG. L'hypothèse a été arrêtée sur la base des communications à ce sujet du comité de la CPEG en 2017 et 2018 ainsi que du dépôt en 2017 au secrétariat du Grand Conseil Genevois de plusieurs projets de lois. En 2018, le Grand Conseil Genevois a adopté deux projets de loi qui ont fait l'objet d'un référendum en 2019. Le projet de loi validé par la votation populaire n'a finalement pas retenu la réduction des prestations. En 2019, la mise à jour des hypothèses actuarielles tient compte de cette information ce qui entraîne une augmentation de l'engagement de retraite au passif du bilan de KCHF 19'500.

Dès le 31 décembre 2018, les probabilités de décès et de devenir invalide sont basées sur des nouveaux modèles statistiques qui permettent d'affiner l'estimation de la survenance des cas. La modification de ces hypothèses a généré, en 2018, une diminution de KCHF 18'882 de l'engagement de prévoyance au passif du bilan avec pour contrepartie les autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2019	2018
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-791'263	-623'492
Fortune à la valeur de marché	263'504	216'184
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-527'759	-407'308

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance, durant l'exercice

	2019	2018
Engagements bruts au 01.01.	-623'492	-642'289
Coût net des services rendus	-20'718	-22'259
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-5'535	-4'445
Cotisations des assurés	-7'652	-6'967
Prestations nettes versées	10'915	12'025
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-6'685	18'882
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-125'228	26'800
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-9'315	-5'239
Impact des modifications du plan	-3'553	-
Engagements bruts au 31.12.	-791'263	-623'492

L'impact en 2018 des nouveaux modèles statistiques utilisés pour déterminer les probabilités de décès et d'invalité est présenté sur la ligne « gain / (perte) résultant des hypothèses démographiques ».

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2019	2018
Fortune au 01.01.	216'184	217'769
Cotisations de l'employeur	14'279	13'992
Cotisations des assurés	7'652	6'967
Prestations nettes versées	-10'915	-12'025
Frais d'administration	-242	-270
Produit d'intérêt de la fortune	1'963	1'545
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	34'583	-11'794
Fortune au 31.12.	263'504	216'184

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2019	2018
Engagements net au 01.01.	-407'308	-424'520
Charge de la prévoyance	-28'085	-25'429
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-106'645	28'649
Cotisations de l'employeur	14'279	13'992
Engagements net au 31.12.	-527'759	-407'308

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2019	2018
Coût des services rendus	-24'271	-22'259
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-3'572	-2'900
Frais d'administration	-242	-270
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat	-28'085	-25'429

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2019	2018
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-6'685	18'882
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-125'228	26'800
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-9'315	-5'239
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	34'583	-11'794
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	-106'645	28'649

Composition de la fortune

	2019		2018	
Liquidités et créances à court terme	5'270	2.0 %	4'324	2.0 %
Obligations et créances libellées en CHF cotées	19'763	7.5 %	10'377	4.8 %
Obligations libellées en devise étrangère cotées	55'336	21.0 %	52'965	24.5 %
Prêts hypothécaires suisses	3'953	1.5 %	1'946	0.9 %
Actions de sociétés suisses cotées	26'350	10.0 %	21'618	10.0 %
Actions de sociétés étrangères cotées	52'701	20.0 %	42'156	19.5 %
Placements privés	15'810	6.0 %	8'864	4.1 %
Autres placements cotés	5'270	2.0 %	5'405	2.5 %
Immobilier suisse	79'051	30.0 %	68'529	31.7 %
Total des classes d'actifs	263'504	100.0 %	216'184	100.0 %

Hypothèses actuarielles

	2019	2018
Taux d'actualisation	0.25 %	0.9 %
Inflation sous-jacente	1.0 %	1.0 %
Taux d'augmentation des salaires	2.0 %	2.0 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2019, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 23.2 années (20.9 années au 31 décembre 2018).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse est présentée ci-après :

	2019		2018	
Variation du taux d'actualisation:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-10.6%	+12.6%	-9.7%	+11.3%
Variation du taux d'augmentation des salaires:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+4.5%	-4.1%	+4.0%	-3.7%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Contribution attendue en 2020

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2020 s'élève à KCHF 143'415. Cette dernière comprend un versement estimé à KCHF 128'446 correspondant à la contribution due par Genève Aéroport dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG résultant de la votation de mai 2019.

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2019	2018
Honoraires et prestations de services	27'091	35'408
Sous-traitance tri-bagages	5'364	5'460
Sous-traitance nettoyage	8'384	7'958
Sous-traitance gestion des chariots	948	993
Assurances	1'885	1'605
Frais de communications	563	602
Frais financiers	710	460
	44'945	52'486

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2019	2018
Eau, énergie et combustible	11'097	10'695
Entretien des immeubles	16'767	17'994
Entretien des équipements	12'219	11'656
Loyer, redevance d'utilisation	1'468	1'650
Droit de superficie versé à l'État	4'952	4'959
	46'503	46'954

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2019	2018
Mobilier, machines et véhicules		1'823	1'652
Débours		1'104	981
Frais divers		683	843
Pertes sur débiteurs		350	693
Fournitures de bureau et imprimés		727	746
Dotation à la provision indemnités riverains	18	21'000	2'500
Charges liées au fonds environnement	9	2'774	2'207
		28'461	9'622

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT**Principes comptables**

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA ci-après).

Le fonds environnement est alimenté par:

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage, facturées lorsque les avions sont bruyants; et
 - des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.
- Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge les honoraires des membres et experts de la CCLNTA et une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2019	2018
Solde au 01.01.		16'555	11'438
Surcharge bruit	3.3	6'766	7'197
Surcharge émissions gazeuses	3.3	1'090	1'073
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		156	123
Subvention système de mesure bruit		-	90
Intérêts du fonds portés en compte		-	-
Attribution au fonds environnement		8'012	8'483
Charges liées au fonds environnement	8	-2'774	-2'207
Charges du service environnement (Prélèvement) sur le fonds environnement		-1'383	-1'159
		-4'157	-3'366
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		3'855	5'117
Solde au 31.12.		20'410	16'555

Le taux moyen 2019 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.0% (0.0% en 2018).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES

Principes comptables

Les charges d'intérêts réglées et les produits d'intérêts encaissés sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2019	2018
Intérêts sur emprunts	19	2'497	2'307
Intérêts sur location-financement et autres	19	8	28
Variation du coût amorti de l'emprunt	19	64	47
Variation de juste valeur des swaps	19	-	220
Total des charges financières		2'569	2'602

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles:

Bâtiments d'exploitation	30 ans
Équipements d'exploitation	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Bâtiments d'exploitation	Équipements d'exploitation	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2018	779'985	235'415	340'637	91'539	271'536	1'719'112
Acquisitions					151'282	151'282
Mises en service	43'606	14'293	28'972	4'560	-91'431	-
Sorties			-768	-118		-886
Valeur brute au 31.12.2018	823'591	249'708	368'941	95'981	331'387	1'869'508
Amortissements cumulés au 01.01.2018	-353'099	-110'421	-247'554	-69'184		-780'258
Amortissement	-38'237	-11'826	-23'222	-8'607		-81'892
Sorties			768	118		886
Amortissements cumulés au 31.12.2018	-391'336	-122'247	-270'008	-77'673		-861'264
Valeur nette au 31.12.2018	432'255	127'461	98'933	18'308	331'387	1'008'244
Valeur brute au 01.01.2019	823'591	249'708	368'941	95'981	331'387	1'869'508
Acquisitions					249'410	249'410
Mises en service	38'772	7'099	10'477	7'636	-63'984	-
Sorties			-1'718	-263		-1'981
Valeur brute au 31.12.2019	862'363	256'807	377'600	103'354	516'813	2'116'937
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-391'336	-122'247	-270'008	-77'673		-861'264
Amortissement	-25'562	-12'318	-23'270	-7'581		-68'731
Sorties			1'718	263		1'981
Amortissements cumulés au 31.12.2019	-416'898	-134'565	-291'560	-84'991		-928'014
Valeur nette au 31.12.2019	445'465	122'242	86'040	18'363	516'813	1'188'923

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Les retenues de garanties sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2019, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élèvent à KCHF 266'186 (KCHF 57'015 au 31 décembre 2018).

| Note 12. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement:

Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 17).

	Équipements systèmes Informations	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2018	14'644	-	14'644
Acquisitions		43	43
Mises en service	43	-43	-
Valeur brute au 31.12.2018	14'687	-	14'687
Amortissements cumulés au 01.01.2018	-12'701	-	-12'701
Amortissement	-706	-	-706
Amortissements cumulés au 31.12.2018	-13'407	-	-13'407
Valeur nette au 31.12.2018	1'280	-	1'280
Valeur brute au 01.01.2019	14'687	-	14'687
Acquisitions		394	394
Mises en service	394	-394	-
Valeur brute au 31.12.2019	15'081	-	15'081
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-13'407	-	-13'407
Amortissement	-1'304	-	-1'304
Amortissements cumulés au 31.12.2019	-14'711	-	-14'711
Valeur nette au 31.12.2019	370	-	370

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

| Note 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2019	2018
Charges payées d'avance	1'801	2'978
Produits à recevoir	2'067	652
Total des comptes de régularisation actifs	3'868	3'630
TVA à recevoir	7'158	5'743
Total des créances diverses	7'158	5'743
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	11'026	9'373

| Note 14. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 19). Une correction de valeur est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances dépréciées et présentée en diminution des débiteurs clients. La correction est évaluée individuellement pour chaque débiteur client.

	2019	2018
Débiteurs clients	64'065	63'624
Correction de valeur des créances dépréciées	-1'669	-1'674
	62'396	61'950

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élèvent à KCHF 355 en 2019 (KCHF 513 en 2018). Dans la plupart des cas, ces pertes ont fait l'objet d'une correction de valeur lors d'un exercice précédent.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre:

	2019	2018
Non échues	61'576	59'155
Échues < 30 jours	436	2'245
Échues > 30 jours	2'053	2'224
	64'065	63'624

Le mouvement de la correction de valeur des créances dépréciées est le suivant:

	2019	2018
Solde au 01.01.	1'674	1'494
Dotation	220	430
Utilisation	-25	-210
Dissolution	-200	-40
Solde au 31.12.	1'669	1'674

| Note 15. PLACEMENT À COURT TERME

Principes comptables

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est:

- supérieure à trois mois à la date d'acquisition;
 - inférieure à douze mois après la date de clôture.
- Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 19).

Le placement inscrit au bilan au 31 décembre 2019 échoit en janvier 2020.

| Note 16. DISPONIBILITÉS

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 19).

	2019	2018
Caisse	265	259
Comptes courants	23'893	46'904
	24'158	47'163

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2019 a été de 0.0% (0.0% en 2018).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

| Note 17. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES
NON COURANTS ET COURANTS**Principes comptables**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite ré-évalués au coût amorti (voir note 19). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit incondicional de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2018	224'550	23'552	2'010	1'772	251'884
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts					-
diminution d'emprunts		-389	-130	-1'077	-1'596
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				43	43
variation du coût amorti	47				47
Solde au 31.12.2018	224'597	23'163	1'880	738	250'378
Dont					
Part non courante	224'597	22'774	1'748	-	249'119
Part courante	-	389	132	738	1'259
Solde au 01.01.2019	224'597	23'163	1'880	738	250'378
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	99'688				99'688
diminution d'emprunts		-389	-132	-762	-1'283
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				394	394
variation du coût amorti	64				64
Solde au 31.12.2019	324'349	22'774	1'748	370	349'241
Dont					
Part non courante	324'349	22'385	1'614	231	348'579
Part courante		389	134	139	662

Emprunts

Le 20 septembre 2017, Genève Aéroport a émis un emprunt obligataire d'un montant de KCHF 175'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0.4%.

Le 27 juin 2019, Genève Aéroport a émis un second emprunt obligataire d'un montant de KCHF 100'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0.31%.

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 12).

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 0.63% au 31 décembre 2019 (0.76% au 31 décembre 2018).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit qui ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements, notamment la construction de l'Aile Est, ainsi que pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations:

	2019	2018
Capacité d'emprunt contractuelle	455'000	405'000
Dont lignes de crédit non utilisées	130'000	180'000

| Note 18. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2019	2018
Solde au 01.01.	21'000	18'500
Dotations	21'000	2'500
Utilisations		
Dissolutions		
Solde au 31.12.	42'000	21'000
Dont		
Part non courante	42'000	21'000
Part courante	-	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

| Note 19. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes. Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

- **Les actifs financiers évalués au coût amorti**
Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir

les flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat. Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite les variations de leur juste valeur sont constatées :

- en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture.
- immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs et les autres créanciers sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes:

2018	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
ACTIFS					
Débiteurs clients	14	61'950			61'950
Placement à court terme	15				-
Disponibilités	16	47'163			47'163
Total des actifs		109'113	-	-	109'113
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	17		249'119		249'119
Emprunts et autres dettes courants	17		1'259		1'259
Instruments financiers dérivés non courants					-
Fournisseurs et autres créanciers			63'206		63'206
Total des passifs		-	313'584	-	313'584
2019					
ACTIFS					
Débiteurs clients	14	62'396			62'396
Placement à court terme	15	15'000			15'000
Disponibilités	16	24'158			24'158
Total des actifs		101'554	-	-	101'554
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	17		348'579		348'579
Emprunts et autres dettes courants	17		662		662
Instruments financiers dérivés non courants				1'150	1'150
Instruments financiers dérivés courants				1'034	1'034
Fournisseurs et autres créanciers			37'891		37'891
Total des passifs		-	387'132	2'184	389'316

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps au 31 décembre 2019 a été calculée par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2019. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2019	2018
Solde au 01.01	-	-
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	-2'391	-
Solde au 31.12	-2'391	-

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Notes	2019	2018
Variation de juste valeur des swaps	10	-	220
Intérêts sur emprunts	10	2'497	2'307
Intérêts sur location financement et autres	10	8	28
Variation du coût amorti de l'emprunt	10	64	47
		2'569	2'602

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 17). Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 15).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2019 et 2018 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2018	Notes	Total	2019	2020	2021-2023	>2023
Emprunts	17	224'597				224'597
Intérêts contractuels sur emprunts		21'435	1'652	1'652	4'956	13'175
Instruments financiers dérivés de couverture des taux d'intérêt sur emprunts	19	-				
Engagement Fondation des parkings	17	23'163	389	389	1'168	21'217
Engagement Palexpo	17	1'880	132	134	414	1'200
Engagement SITA	17	738	738			
Fournisseurs et autres créanciers		63'206	63'206			
		335'019	66'117	2'175	6'538	260'189
Au 31.12.2019	Notes	Total	2020	2021	2022-2024	>2024
Emprunts	17	324'349				324'349
Intérêts contractuels sur emprunts		22'091	1'972	1'972	5'917	12'230
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	19	2'184	1'034	901	249	
Engagement Fondation des parkings	17	22'774	389	389	1'168	20'828
Engagement Palexpo	17	1'748	134	136	420	1'058
Engagement SITA	17	370	138	140	92	
Fournisseurs et autres créanciers		37'891	37'891			
		411'407	41'558	3'538	7'846	358'465

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 14).

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élevaient à KCHF 18'517 au 31 décembre 2019, soit 29 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 18'367 au 31 décembre 2018, soit 29 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

1. Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêts variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts ». Au 31 décembre 2019 et 2018, 100 % des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

2. Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019, un contrat d'investissement a été conclu pour un montant de KEUR 68'302. Le risque de change engendré par la conclusion de ce contrat a été réduit par la conclusion, à la même date, de contrats d'achats à terme d'EUR.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit au 31 décembre :

	2019		2018	
Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF :	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	591	-591	-	-

3. Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

| Note 20. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2019	2018
Provisions vacances et heures supplémentaires	5'332	5'067
Provisions pont transitoire AVS	907	849
Primes annuelles allouées au personnel	3'245	3'120
Charges d'intérêts à payer	24	201
Autres charges à payer	40'284	19'813
	49'792	29'050

| Note 21. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'952 en 2019 (KCHF 4'959 en 2018) pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 10'854 en 2019 (KCHF 8'315 en 2018).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2019	2018
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'273	1'273
Service du protocole (hors sûreté)	1'992	1'883

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2019	2018
Total des achats durant l'exercice	14'640	15'569
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	1'744	2'723

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	2019	2018
Conseil d'administration	404	352
Direction générale - total	2'375	2'241
Rémunération	2'110	1'980
Prévoyance professionnelle	265	261
	2'779	2'593

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration compte 20 membres (18 membres au 31 décembre 2018) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2018).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 22. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation. Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio de résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net, conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / endettement net est le suivant :

	2019	2018
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	156'691	170'313
Emprunts et autres dettes non courants	348'579	249'119
Emprunts et autres dettes courants	662	1'259
Total des emprunts	349'241	250'378
Disponibilités	-24'158	-47'163
Endettement net	325'083	203'215
Ratio EBITDA / endettement net	48.2 %	83.8 %

| Note 23. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit applicables à Genève Aéroport ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement par Genève Aéroport de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

| Note 24. ATTRIBUTION DU RÉSULTAT NET

La convention d'objectifs conclue entre Genève Aéroport et le Conseil d'État précise que ce dernier prélèvera au maximum 50 % du bénéfice net de Genève Aéroport pour la période 2016 à 2019.

Le bénéfice de Genève Aéroport arrêté au 31 décembre 2019 totalise KCHF 84'087. Il sera attribué comme suit :

	2019
Versement à l'État	42'043.5
Affectation à la Réserve générale	42'043.5
	84'087.0

| Note 25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 11 mars 2020, date de l'approbation des comptes 2019 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 2 à 22) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Bases de l'opinion d'audit

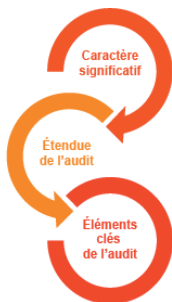
Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 4'204'000



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de l'Aéroport International de Genève, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de l'Aéroport International de Genève.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 4'204'000
Comment nous l'avons déterminé	5% du résultat net de l'exercice
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat net de l'exercice comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de l'entité et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Les immobilisations corporelles représentent 91% du bilan (CHF 1'189 millions).	Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :
L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation. En 2019, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 249 millions en immobilisations corporelles.	

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.

- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.

- Risques de dépréciation de valeur des actifs immobilisés du fait de jugement dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

- vérifié le caractère adéquat de la durée attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.

- vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.

- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.

- Revu et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Edouard Clergue
Expert-réviseur

Genève, le 11 mars 2020